

# COMMUNE DE TRONGET

## DELIBERATIONS

Département L'an deux mil dix sept,  
L'Allier le 09 février à 20 heures 00  
**TRONGET** le Conseil Municipal légalement convoqué  
s'est réuni à la Mairie en séance  
publique sous la présidence de M. Alain DETERNES.

Convocation  
du 02/02/2017 Etaient présents : Mrs Patrick AMATHIEU, Daniel CANTE,  
Alain DETERNES, Jean-Marc DUMONT, Stéphane HERAULT,  
Pascal RAYNAUD, Sylvain RIBIER, Franck VALETTE, Mmes  
Elena BARANSKI, Audrey GERAUD, Annie WEGRZYN.

Membres en  
exercice :15 Excusés : M. Laurent BRUN a donné pouvoir à  
présents :11 M. Jean-Marc DUMONT, M. Jean-Marc CARTE a donné  
pouvoir à M. Franck VALETTE, M. Jean-Bernard CONTOUX a  
donné pouvoir à M. Daniel CANTE, Mme Michèle CARLIER a  
donné pouvoir à Mme Annie WEGRZYN.

Formant la majorité des membres en exercice.  
Mme GERAUD Audrey a été élue secrétaire.

---

### **CONTRAT COMMUNAL D'AMENAGEMENT DE BOURG :** **Approbation de l'étude préalable à l'aménagement et au développement de la commune** **ainsi que la programmation des actions du contrat communal d'aménagement de bourg** **auprès du Conseil Départemental** **N°01/2017**

---

Vote Pour : 15                      Vote Contre : 0                      Abstention : 0

Dans le cadre de l'étude préalable à l'aménagement et développement de la Commune, il est projeté :

- d'améliorer la sécurité de l'accès des enfants aux écoles : permettant d'améliorer la sécurité des enfants sur les voies communales ou intersections
- de sécuriser les cheminements piétonniers ou cyclistes par la réalisation d'aménagements et voies de circulation spécifiques aux cyclistes et piétons
- de supprimer des points considérés comme particulièrement dangereux au regard de la sécurité routière.

Le Conseil Municipal :

- approuve l'étude préalable à l'aménagement et au développement de la Commune et sollicite une aide auprès du Conseil Départemental sur un montant de dépense de **7 850.00 euros H.T.** à hauteur de 70 %
- approuve l'estimation réalisée par le bureau d'étude d'un montant global de **761 756.40 euros H.T.**
- approuve le plan de financement joint,
- sollicite l'élaboration d'un contrat communal d'aménagement de bourg sur les années 2017 à 2019
- sollicite la subvention accordée par le Conseil Départemental dans le cadre du contrat communal d'aménagement de bourg,
- autorise M le maire à signer le contrat communal d'aménagement de bourg définissant les modalités de partenariat entre la commune, et le Département de l'Allier, et dont le SDE03 sera cosignataire.

Ce programme d'actions sera complété par des travaux :

- d'enfouissement des réseaux et d'éclairage public dont la compétence relève du SDE03
- sur les réseaux d'eau et d'assainissement dont la compétence relève du SIVOM Rive Gauche

---

**AMELIORATION DE SECURITE DU DE BOURG :  
PREVENTION DES RISQUES ET SECOURS  
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA  
DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX  
ANNEE 2017  
N°02/2017**

---

Vote Pour : 15

Vote Contre : 0

Abstention : 0

Dans le cadre de l'étude préalable à l'aménagement et développement de la Commune, il est projeté :

- d'améliorer la sécurité de l'accès des enfants aux écoles : permettant d'améliorer la sécurité des enfants sur les voies communales ou intersections
- de sécuriser les cheminements piétonniers ou cyclistes par la réalisation d'aménagements et voies de circulation spécifiques aux cyclistes et piétons
- de supprimer des points considérés comme particulièrement dangereux au regard de la sécurité routière.

Le Conseil Municipal :

- approuve l'estimation réalisée par le bureau d'étude
- s'engage à inscrire la dépense au budget de l'année en cours,
- sollicite une subvention auprès l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre de l'année 2017, programme spécifique sur la prévention des risques et secours, **au taux maximal de 45 %** sur un montant total estimatif de **506 908.80 euros HT**
- approuve le plan de financement joint

---

**AMENAGEMENT D ESPACES PUBLICS ET DE VOIRIE  
ACCESSIBILITE DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE  
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA  
DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX  
ANNEE 2017  
N°03/2017**

---

Vote Pour : 15

Vote Contre : 0

Abstention : 0

Dans le cadre d'aménagements inscrits e l'étude préalable à l'aménagement et développement de la Commune, il est projeté :

- d'améliorer la sécurité de l'accès des enfants aux écoles : permettant d'améliorer la sécurité des enfants sur les voies communales ou intersections
- de sécuriser les cheminements piétonniers ou cyclistes par la réalisation d'aménagements et voies de circulation spécifiques aux cyclistes et piétons
- de supprimer des points considérés comme particulièrement dangereux au regard de la sécurité routière.

Le Conseil Municipal :

- approuve l'estimation réalisée par le bureau d'étude
- s'engage à inscrire la dépense au budget de l'année en cours,
- sollicite une subvention auprès l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre de l'année 2017, programme spécifique sur l'accessibilité à mobilité réduite, **au taux maximal de 50 %** sur un montant total estimatif de de **202 575.60 euros HT**
- approuve le plan de financement joint

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU  
SOUTIEN AUX SERVICES EN MILIEU RURAL  
ANNEE AU TITRE 2017  
N°04/2017**

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIB. 02/2016**

Vote Pour: 15

Vote Contre:0

Abstention :0

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°02/2016 du 09/02/2016 qui sollicitait l'aide du Conseil Départemental au titre de l'année 2016 pour le projet de construction d'un local commercial à vocation de boulangerie. Le Conseil Municipal décide d'annuler et remplacer cette délibération.

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal l'esquisse projetée du bâtiment commercial qui pourrait être construit Place du Marché. Il rappelle que le projet est bien avancé et que le porteur de projet est retenu puis il rappelle le contexte.

Afin de financer ce projet, Monsieur Le Maire propose de déposer une demande d'aide financière au conseil départemental de l'Allier au titre du soutien aux services en milieu rural.

Le conseil municipal décide de la construction d'un local commercial à vocation de boulangerie Place du Marche, s'engage à inscrire la dépense au budget de l'année en cours, et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental globalisée sur 2 ans au titre du soutien aux services en milieu rural pour les années 2017 et de 2018, **au taux maximal de 30 % sur une dépense subventionnable maximum de 439 239.00 euros HT.** et approuve le plan de financement joint.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL BOULANGERIE**

<b>DEPENSES en euros</b>			<b>RECETTES en euros</b>				
Nature	HT	TTC	Partenaires	Montant	Décision	%	Pourcentage de financement
Architecte	19 239,00	23 086,80	CONSEIL REGIONAL	50 000,00	attribué	11,38%	20% maxi de la dépense subventionnable plafonné à 100 000 €
			ETAT DETR	191 439,00	en cours	45,16%	45% e la dépense subventionnable subv maxi 250 000 €
Bâtiment	270 781,00	324 937,20	ETAT DETR surcoût architectural	6 909,50	en cours		50 % du surcoût architectural
			CD 03	90 000,00	en cours	20,49%	30 % de la dépense subventionnable globalisée sur 2 ans plafonné à 90 000 €
surcoût architectural bâtiment	13 819,00	16 582,80	<b>s/total subv</b>	<b>338 348,50</b>		<b>77,03%</b>	
			Commune Emprunts	135 000,00			
Aménagements intérieurs	135 400,00	162 480,00	Commune Fonds propres	53 738,30			
			<b>s/total autofinancent</b>	<b>188 738,30</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>439 239,00 €</b>	<b>527 086,80 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>527 086,80 €</b>			

---

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA  
DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX  
SUR LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE  
LOCAL COMMERCIAL  
ANNEE 2017  
N°05/2017  
**ANNULE ET REMPLACE LA DELIB. 03/2016****

---

Vote Pour: 15

Vote Contre:0

Abstention :0

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°03/2016 du 09/02/2016 qui sollicitait l'aide l'Etat au titre de l'année 2016 pour le projet de construction d'un local commercial à vocation de boulangerie. Le Conseil Municipal décide d'annuler et remplacer cette délibération.

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal l'esquisse projetée du bâtiment commercial qui pourrait être construit Place du Marché. Il rappelle que le projet est bien avancé et que le porteur de projet est retenu puis il rappelle le contexte.

Afin de financer ce projet, Monsieur Le Maire propose de solliciter une aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre de l'année 2017, programme spécifique sur le maintien et le développement des services de proximité.

Le conseil municipal décide de la construction d'un local commercial à vocation de boulangerie Place du Marche, s'engage à inscrire la dépense au budget de l'année en cours, et sollicite une subvention auprès l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre de l'année 2017, programme spécifique sur le maintien et le développement des services de proximité, **au taux maximal de 45 %** sur un montant total estimatif de **422 420.00 euros HT.** et sur le surcoût architectural **au taux de 50 %** sur un montant estimatif de **13 819.00 euros H.T.** puis approuve le plan de financement joint.

---

**ENTRETIEN DU BATI  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL  
SUR LE DISPOSITIF DE SOLIDARITE DEPARTEMENTAL  
ANNEE 2017  
N°06/2017**

---

Vote Pour : 15

Vote Contre :0

Abstention :0

Des travaux de réfection de bâti à l'école primaire et à l'immeuble de la Gare sont à programmer pour un montant de **17 231.14 euros H.T.**

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le conseil départemental pour une aide financière au titre du dispositif de solidarité départementale pour l'année 2017 pour ces travaux sur un montant maximum subventionnable de 10 000 euros H.T. au taux de 50 % et d'approuver le plan de financement.

Le Conseil Municipal :

- s'engage à inscrire la dépense au budget de l'année en cours,
- sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'année 2017, sur le dispositif solidarité départementale, **au taux maximal de 50 %** sur un montant total plafonné à **10 000 euros HT**
- approuve le plan de financement joint

**PLAN DE FINANCEMENT SOLIDARITE DEPARTEMENTALE 2017**

<b>DEPENSES en euros</b>			<b>RECETTES en euros</b>			
<b>Nature</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Montant</b>	<b>Décision</b>	<b>%</b>
<b>Classe CE</b>						
Carrelage	3 953,40	4 744,08	Conseil Départemental	5 000,00	en cours	29,00%
Platerie peinture	5 467,74	6 561,29				
<b>Immeuble La Gare</b>						
Menuiseries	7 810,00	9 372,00				
			Montant des aides	5 000,00		29.00
			Autofinancement	12 231,14		71.00
<b>TOTAL</b>	<b>17 231,14 €</b>	<b>20 677,37 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>17 231,14 €</b>		100 .00

**AMENAGEMENT D ESPACES PUBLICS ET DE VOIRIE  
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE  
ANNEE 2017  
N°07/2017**

Vote Pour : 15

Vote Contre : 0

Abstention : 0

Dans le cadre de l'étude préalable à l'aménagement et développement de la Commune, il est projeté des aménagements sur les voies ou les espaces publics à proximité sur la RD 107, RD 945, Rue des Perelles pour :

- améliorer la sécurité de l'accès des enfants aux écoles : permettant d'améliorer la sécurité des enfants sur les voies communales ou intersections
- sécuriser les cheminements piétonniers ou cyclistes par la réalisation d'aménagements et voies de circulation spécifiques aux cyclistes et piétons
- supprimer des points considérés comme particulièrement dangereux au regard de la sécurité routière.

Le Conseil Municipal :

- approuve l'estimation réalisée par le bureau d'étude et les devis complémentaires
- s'engage à inscrire la dépense au budget de l'année en cours,
- sollicite une subvention auprès l'Etat au titre des amendes de police au titre de l'année 2017, **au taux maximal** sur un montant total estimatif de **194 892.34 euros HT**
- approuve le plan de financement joint

---

**AMELIORATION DE SECURTIE DU DE BOURG :**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL AU TITRE DU PLAN RURALITE**  
**ANNEE 2017**  
**N°08/2017**

---

Vote Pour : 15

Vote Contre :0

Abstention :0

Dans le cadre de l'étude préalable à l'aménagement et développement de la Commune, il est projeté :

- d'améliorer la sécurité de l'accès des enfants aux écoles : permettant d'améliorer la sécurité des enfants sur les voies communales ou intersections
- de sécuriser les cheminements piétonniers ou cyclistes par la réalisation d'aménagements et voies de circulation spécifiques aux cyclistes et piétons
- de supprimer des points considérés comme particulièrement dangereux au regard de la sécurité routière.

Afin de financer ce projet, Monsieur Le Maire propose de déposer une demande d'aide financière au Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes au titre du plan régional en faveur de la ruralité.

Le Conseil Municipal :

- approuve l'estimation réalisée par le bureau d'étude
- s'engage à inscrire la dépense au budget de l'année en cours,
- sollicite une subvention auprès Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes au titre du plan régional en faveur de la ruralité au titre de l'année 2017, **au taux maximal de** sur un montant total estimatif de **191 574.94 euros HT**
- approuve le plan de financement joint.

Pour Extrait Conforme,  
Le Maire,  
Alain DETERNES